

Burundi : report du procès de Germain Rukuki, défenseur des droits de l'Homme

RFI, 14-02-2018 Les avocats de Germain Rukuki (photo) ont demandé le report de sa comparution pourtant très attendue. Détenu depuis le 13 juillet 2017, cet homme est accusé « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » pour avoir collaboré avec l'Acac-Burundi, une organisation de lutte contre la torture, interdite au Burundi comme la plupart des organisations de défense des droits de l'homme.

Le ministre public a ajouté au dossier de nouvelles infractions - assassinat, dégradation de biens publics, tentative de changement d'un régime élu démocratiquement -, que la défense n'avait pas pu consulter, d'où cette demande de report. Pour l'Acac-Burundi (l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi), toute la procédure est une cabale. En « détention arbitraire » depuis 7 mois, Germain Rukuki est un ex-employé, un comptable qui travaillait pour l'organisation de défense des droits de l'homme alors que celle-ci était toujours légalement établie dans le pays. Ses collègues sont partis en exil, Germain Rukuki a préféré rester. Selon le responsable de l'Acac-Burundi, Maître Arnel Niyongere, son statut d'ex-employé lui vaut tous ces ennuis judiciaires. « [Les autorités] pensaient que les défenseurs des droits de l'homme qui sont restés au pays donnent des informations à ceux qui sont en dehors du pays. Elles se trompent », témoigne-t-il. Le responsable explique que les informations proviennent d'une autre source, pour preuve : « Même s'ils [les activistes] sont en prison, on continue à produire des rapports des violations des droits de l'homme ». Les diplomates qui avaient souhaité se rendre à l'audience publique se sont vus refuser l'accès par le ministre de l'Intérieur. Pour Amnesty International, le cas de Germain Rukuki, comme celui de quatre autres collègues activistes ou anciens activistes poursuivis dans d'autres dossiers, montre la volonté de Bujumbura d'en finir avec toute voix discordante. « La liberté d'expression en général est bafouée » « C'est vraiment une nouvelle tendance très inquiétante dans la répression au Burundi. Beaucoup d'activistes ont dû fuir le pays depuis le début de la crise en la plupart des organisations ont été fermées. Et c'est d'autant plus inquiétant que le Burundi se prépare à voter en mai pour changer sa constitution. Et que la liberté d'expression en général est bafouée », détaille Rachel Nicholson, chercheuse sur le Burundi. Amnesty International a lancé une campagne publique pour demander la libération de cinq activistes des droits de l'homme, dont Germain Rukuki, tous poursuivis pour « atteintes à la sûreté de l'Etat ». Les autres militants, un de l'Aprodh (Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenuées) et trois du Parcema (Organisation Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités), sont aujourd'hui poursuivis, selon Amnesty International, pour avoir fait leur travail.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});